

**Certificat d'approbation C.E.E. de
modèle n° F-04-C-658 du 28 juillet 2004**

Accréditation
n° 5-0012

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par décision du 22 août 2001**

DDC/22/ E040023-D1

Ensembles de mesurage HAAR-FRANCE modèle PRECIFLOW S

Le présent certificat est prononcé en application de la directive n° 71-316 C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive n° 77-313 C.E.E. du 5 avril 1977 modifiée concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié portant application des prescriptions de la C.E.E. relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologiques et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la C.E.E. aux contrôles des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

FABRICANT :

HAAR-FRANCE, 13, rue René Cassin, 95220 HERBLAY.

DEMANDEUR :

SOCIETE METALLURGIQUE DE GRAY, Z.I. Arc les Gray, B.P. 114, 70104 GRAY.

HAAR-FRANCE, 13, rue René Cassin, 95220 HERBLAY.

OBJET :

Le présent certificat étend au bénéfice de la SOCIETE METALLURGIQUE DE GRAY le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 97.00.462.005.0 du 28 février 1997 relatif aux ensembles de mesurage HAAR-FRANCE type PRECIFLOW S accordé au bénéfice de la société HARR-FRANCE.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques des ensembles de mesurage faisant l'objet du présent certificat sont identiques à celles du type approuvé par le certificat précité.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le numéro et la date de certificat C.E.E. de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat sont identiques à ceux fixés par le certificat précité.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/ E040023-D1, chez le fabricant et chez le demandeur

VALIDITE :

La limite de validité du certificat précité reste inchangée. La limite de validité du présent certificat est identique à celle du certificat précité.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

